

Chapitre Vingtème.

1^{er} Les Ruisseaux

Le grand cours d'eau de Maumon, c'est l'Yvel. Il prend sa source dans la commune de S'-Vrain, sur les landes de Meene, au pied de la croix Bouillard (altitude 304m). Elle n'est pas à plus de 500m. de celle du Nivian.

Dans le Morbihan, l'Yvel arrose Meene, Brignac, S'-Briac de Maumon, Maumon, Néant, Loyat Ploërmel, Canpout. Il se jette dans l'étang du Duc, magnifique nappe d'eau à une demi-lieue ouest de Ploërmel, longue de plus d'une lieue, bordée de châteaux anciens et modernes.

Le principal affluent de l'Yvel est la Doueff et non le Doiff. On le trouve vers le 7^{ème} siècle dans l'histoire des Rois Judicaël. Il est formé par le ruisseau venant de l'étang de Loubouf en venant et de celui prenant sa source à la Ville Roussaint au Guil. Ces deux ruisseaux se réunissent près de S'-Léry à la Vertuaise. Après avoir arrosé Maumon, la Doueff se jette dans l'Yvel au moulin de Pléguat.

La Doueff reçoit à son tour comme affluent le ruisseau de Baranton. La source est la fontaine de Baranton. Il coupe la lande et passe au village de Rovenac. Audelà il traverse la route de la Saudraie à Concoret, arrose le Clos et la lande de la Tanne puis après un tour, passe sous la route de la Saudraie à Maumon. Il arrive ensuite de la route de Maumon à Ploërmel sous lequel il passe à 1600 mètres de Maumon. A trois cents mètres environ audelà et au bas de la butte ardoisière de Maumon, il se réunit au ruisseau venant de l'étang des Nouettes et des moulins à eau de la chapelle. Entre les deux ruisseaux se trouvent les carrières d'ardoise. Enfin après leur confluent, ils passent sous le pont de chemin de fer et viennent se jeter ^{dans la Doueff} un peu au-dessous du moulin de Pléguat.

La Doueff reçoit encore les eaux du Ville Dary qui prend sa source dans les prairies de Lannay - passe au moulin de la Ville Dary, au Pont de Guil, à Brambilly et va ensuite se jeter dans la Doueff.

De l'autre côté, rive droite, l'Yvel a pour affluent le Boillet grossi du Calmek et du Garah, dit aussi Cranchin, la Rozais ou le Rizo. Le Calmek prend sa source dans Erignuet (rue Briand), arrose Erignuet S'-Briac de Maumon et Maumon. Le Garah prend sa source audelà de Guillieux (près de la Ville Ange) arrose Guillieux et Maumon.

Ces deux ruisseaux se réunissent au-dessous du Cordray et forment le Boillet qui se jette dans l'Yvel, au-dessus de Pléguat, prairie située entre le Cordray et le Plessis.

Capin : Pont sur le Calmek reliant Maumon à S'-Briac de Maumon.

Le Carpon :

2^e Productions principales

1^{er} Le fil - Commerce de fil et de toiles blanchies (1768 et seq.) etranger du registre de M^o Foulon.

Ce commerce avait d'autant plus d'importance que les cotonniers n'étaient presque pas employés. Leur importation en France ne date que des dernières années du 18^e siècle et ce n'est qu'en 1787 qu'on trouve des documents précis sur la quantité importée. C'est même qu'en 1808 que la fabrication des toiles se fit connaître. L'exposition de Paris qui eut lieu cette année lui ne contenait même qu'une seule pièce de mousseline. Ce qui fit douter quelle eût été réellement fabriquée en France.

Mauron, Le Gué de Plélan et St. M'loer fournissaient à eux seuls plus de fil fins, propres à l'exportation, que toutes les autres localités de Bretagne. Les fils de Mauron surtout, faits avec une laine et longue filasse, qui venait de la Flandre, étaient toujours préférés.

À propos de filasse, on lit dans le Dictionnaire des manufactures que les lins de Lokeren en Belgique sont d'une couleur grise argentine et réunissent toutes les qualités pour leur assurer partout la préférence; aussi la Bretagne en fait-elle une consommation considérable. Ces lins se vendaient par paquets du poids de 3 à 4^l au prix de 2^l 50 à 3^l 00 la botte. La maison Roue de Rennes avait de son temps le monopole de cette vente importante.

L'estimation de la vente du fil au marché de Mauron, était alors portée de 1810 à 1820 à près de 2.500 lins par semaine au prix commun de 1^l 50 à 2^l ; le fil de choix de 2^l 50 à 3^l ; le fil surchoix deux fois de plus. — De 181^e à 182^e, deux familles de Mauron s'élevèrent à une réputation avec leur fil la femme Pâtier et la femme Deligeard. M^o Gentilhomme de Courcec acheta un paquet de fil de la femme Pâtier pesant 10 pesant 10^l 150^t c'est à dire 13^l la lb.

Je n'ai pas eu de renseignements sur la vente des fils à Mauron alors qu'on ne employait pas de coton. De 1810 à 1820, l'importation des cotons qui sextuple aujourd'hui était déjà à 18 à 20 millions de lb.

Le blanchissement du fil se faisait au moyen de la lessive. Entre chaque opération, on l'étendait sur des prairies au soleil de la nuit qui est très favorable au blanchissage des toiles et fils. Les beaux fils étaient exportés dans les grands centres de fabrication et servaient à la confection des beaux linges de table, etc.

Les fils plus communs surtout les fils courts s'exportaient dans la Vendée pour la fabrication des coutils et des mouchoirs. Dits de Cholet. La petite ville de Vieille Vigne a été longtemps le centre de la vente des marchands de Mauron.

La vente du fil au marché de Mauron commençait à St. du matin en été et à 6h en hiver. Vingt et trente marchands intermédiaires achetaient chacun 15 à 20, 30 à 40 lots de fil, puis le revendait un peu plus tard à ceux qui l'exportaient au loin.

La filandrière du prie de son fils achète la balle de filasse nécessaire au travail de la laine sur l'arête et le reste sert aux besoins du ménage. Le fil était d'un grand commerce à Mœnun.

Il y avait encore une autre sorte de fil, employé aux toiles à voile, et à la lingerie du ménage, fil de lin et de chanvre, plus particulièrement marchés de St-Méen. Enfin une autre qualité plus commune, plus grosse : fil d'éclouffe venant de la partie Ouest des Polders du Nord se vendait le mercredi au marché de Mœndrigue.

Ce commerce de fil est depuis longtemps tombé. La filature à la main n'a pu soutenir la concurrence de la filature à la mécanique. En son état. Désolé longtemps, mais chacun reconnaît bien aujourd'hui l'avantage qu'en est résulté.

2° Les produits ordinaires de Mœnun, sans le blé, le froment, le blé noir et l'avoine. Le commerce des grains se fait sur une grande échelle. Les principaux commerçants sont Jean Guillois, fils, Antoine Crochu, M^r Honoré Gallio, J^h Pissard et M^r J^h Guillois. La presse, le télégraphe, le téléphone leur donnent la facilité de les mettre en contact des marchés français et étrangers.

3° Le Veurre et les œufs sont l'objet d'un trafic journalier.

4° Quant au bétail, le cheval tiers commun - pas de bœufs - les vaches en font l'office à la Landraie. Les cochons sont engraisés et vendus aux bouchers qui les tuent et les expédient en masse à Paris.

5° Foins - Plantes fourragères - Antoine Crochu fait un grand commerce de foin et certaines années de pommes de terre.

6° La pomme - Depuis un vingtaine d'années les cultivateurs de Mœnun s'occupent tout spécialement aux pommes - Ils ont beaucoup planté et amélioré les espèces de pommes - Le Doux Pomme. Aussi le cidre bien fabriqué est généralement bon - Le cidre du Condray Bailliet, du Dierck est prisé par certains connaisseurs.

7° Le chêne. Il est commun, c'est le bois de chauffage en usage. Le bois de rend de 13 à 14^e. Les bois du Fleuri, du Tenon, de la Velle Dury, du Royer en contiennent de magnifiques - Le pays est dépeuplé de ses hêtres par les sabotiers et surtout Martin venu à Mœnun de Tournai en 1800. Il y a des châtaigniers, mais on ne prend pas soin de les greffer.

8° Pas de papiers. On va les chercher à Concoret - aussi beaucoup de maisons entières - Les ardoisières de Lédoumeuse et du Condray Bailliet sont depuis longtemps abandonnées. Les ardoises vendues au marché d'Angoulême de Montcaumon. Rares sont les maisons couvertes de chanvre.

9° Kirch et macarons. Ce sont les deux spécialités de Mœnun. Pierre Perot du Condray Bailliet, habitant les grandes Rues du Bourg est le fabricant du Kirch et la famille Girault trouve le secret de la fabrication du bon macaron.

N.B. - En 1866, Mœnun avait 6.688 hectares de superficie : 3.348 hect. entières labourées, 680 hect. en prairies ; 182 hect. en bois ; 96 hect. en verges et jardins ; 2.000 hect. en lande.



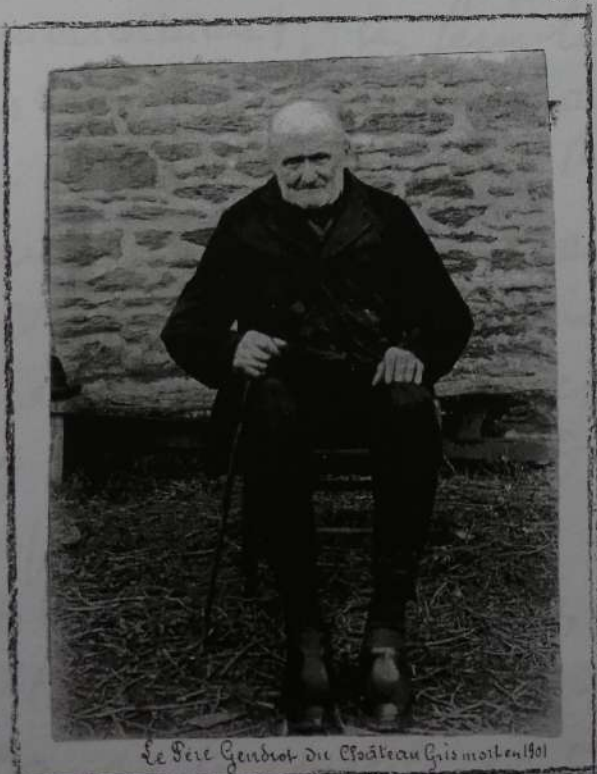
Etiquette faite par M^r Nayl. vicaire. 1888

3. ^{les} Us et Coutumes.

Ce sont les parents ou amis qui sont parrains ou marraines Des enfants, mais il faut en faire la demande. Les parrains et les marraines paient le son des cloches. et une grande partie des frais du repas de baptême. Les parrains sont pauvres.

A l'occasion de la première communion, il y a festin dans les familles un peu aisées. L'usage s'introduit même à la campagne.

Les Vieux



Le Père Gendrot du Château Gris mort en 1901



La Mère Allain de la Bouchette décédée en 1912

Les gens ont l'habitude de donner l'aumône à l'église. C'est ce qu'on appelle

3^o Us et Coutumes

Ce sont les parents ou amis qui sont les parrains et marraines des enfants - mais il faut en faire la demande - les parrains et marraines paient le son des cloches et une grande partie des frais des repas de baptême, surtout si les parents sont pauvres.

A l'occasion de la première communion il y a festin pour les familles en bon ordre - l'usage s'en perdrait même à la campagne.

À la cour, les hôteliers et quelques familles riches donnent des habits aux communants pauvres -

Pendant la retraite de communion, les frères de la paroisse invitaient aux enfants de la campagne qui le demandaient, les familles riches si ils pouvaient prendre gratuitement leur repas - la coutume a disparu -

À l'assemblée du Bois Bily en Neaut, les curés de parons se réunissent avec les jeunes gens de la jeunesse vivante. C'est là qu'ils investissent ceux-ci du titre de consorts - les curés ne donnent rien le vendredi et le dimanche par peur des chaussons les plus bêtes du monde - À la campagne ils s'en vont avec les parents des filles de leur âge, appelées filles de la classe. Les années sont plus ou moins mouvementées selon que les curés sont plus ou moins "bazardeurs" -

Les jeunes gens qui veulent se marier entre eux se marient malheureusement des mois, des années à l'avance - Enfin quand la date est fixée, parents et amis se réunissent et on boit le vin.

Alors on vient donner l'honne à l'Eglise car la simon offre le mariage

le mariage. Le sermone que l'on avait autrefois à se voir pendant les fiançailles n'existe plus.

Les invitations aux noces se font par la future et la fille d'honneur.

Le jour des noces après le dîner qui a lieu tard dans la nuit, on fait un plat potage parmi les invités et chacun dépose son offrande. Certaines familles se refusent à cette coutume, préférant un autre usage.

M^r Toulon a laissé dans son cabinet de famille des notes sur les coutumes des noces à Maunon vers 1800. Elles pourraient intéresser le lecteur. Les voici : C'était encore l'usage à Maunon de faire deux fêtes à l'occasion du mariage. La première sous le nom de fiançailles consistait à aller avec les pères et mères, parents et voisins, femmes d'invitation, à la mairie et se faire inscrire, puis à l'église devant un prêtre promettre à Dieu de se prendre réciproquement pour époux et épouses. Les deux fiancés restaient après cela chez eux où les attendait un simple repas de famille.

Par exception, cette fête pouvait lieu à quelques dancés, dans un lieu qu'on avait alors dans la campagne et manifester la joie.

La seconde fête sous le nom de noces a bien perdu de son importance, de son caractère et de sa pureté. Les vieux usages et parmi ceux-ci les fêtes de famille se perdent partout et ce qui y a d'échange, c'est que notre époque appelle cela des frogués.

Encore de nos temps à Maunon, l'invitation aux noces se faisait par les deux fiancés, assistés de leur garçon et fille d'honneur. Ces deux derniers avaient le titre de commissaires, c'étaient pourvoir pendant les deux jours de fête à tous les besoins et à tous les plaisirs des invités. En sortant de l'église après la messe des épousailles, le garçon et la fille d'honneur étaient chargés de distribuer aux convives une robe de chambre de diverses couleurs, une robe bleue ou bleue aux personnes en deuil. On le portait attaché à la boutonnière de l'habit pour les hommes, à la poignée du tablier pour les femmes. Le ruban portait le nom de canette.

Comme les noces se composaient de 100, 200, 300 personnes, et par même assise à une noce de 60 personnes, la dépense de rubans qui se rendait à St Paul ne s'allait pas à moins de 30, 40, 50 et d'autant que les hommes et marionnes recevaient un ruban double de largeur et de prix.

En second lieu, les femmes voisines et amies de la mariée se réunissaient pour lui fournir une quenouillée. Chacune apportait sa quote part. Il en résultait 2, 3, 4 quenouillées et la meilleure filasse du pays que l'on garnissait de tout ce que l'on pouvait trouver de galons, de rubans, de dentelles. Les plus vaillants garçons de la noce avaient la charge de les porter. Les quenouillées avaient leur d'honneur portait. On venait avec elles saluer les mariés au sortir de l'église, prendre la tête des invités pour retourner au

village, conduire les époux à table, accompagner les menuisiers pendant la quête faite à leur profit autour des tables, paraître aux aubaines des Danses et par la manière dont chaque porteur la faisait sauter traduire les plus fâts et les plus vigoureux poignets; ce qui n'était pas sans importance vis à vis des jeunes Dansesuses à marier.

La bourgeoisie de M. Quinson se conformait encore à quelques uns de ces usages du temps de ma Mère. À la noce, chose qui lui fit grand honneur, il y avait sept gaudouillins.

À l'arrivée de la noce dans le village qui allait être la Demeure des mariés, chaque convive recevait une petite bournée de pain blanc, qui servait de support à l'œuf, comme l'étaient toujours les époux, permettait d'attendre les derniers apprêts du dîner. Il se faisait à grand renfort de cuisinières et cuisiniers improvisés et dans de grands boudins de cuisine.

Aussitôt après cette bournée, les Jeunes et les vieilles se rendaient dans la salle dressée, nettoyée et balayée à cet effet ou dans la grange. Les contes Danses, Danses et bals bretons commençaient jusqu'à ce que les commisaires de la cuisine vinssent annoncer le Dîner.

Le Hautbois qui a cinq ou six notes en Bretagne; Biquin, Biquin, Vêze, Commune etc est le meilleur instrument pour Danser les rondes et les bals bretons en plein air. Le Hautbois est composé d'un sac de cuir qu'on serre sous le bras pour en extraire l'air concentré, puis d'un chalumeau à anche et d'un boudon. Cet instrument entre les mains d'un bon sonneur, comme on dit, a un grand charme. Ceux qui ont entendu le fameux sonneur M. Catharin jouer l'air si beau et si populaire: je suis natif du Ministère peuvent seuls comprendre tout l'effet produit de ce simple instrument campagnard surtout quand il est bien accompagné par ses deux accessoires: la Bombarde et le Tambourin.

À M. Quinson et même dans les environs, on ne se servait plus du Hautbois, le violon était le seul instrument des réceptions, qui ne manquait pas d'un certain talent au moins pour faire Danser et dans le secours d'aucune étude musicale.

L'heure du dîner venue, les invités s'assemblaient dans un puits, sous une avenue d'arbres, dans la grange, dans la salle à battre dans la cour etc. Sur la table improvisée, une pièce de toile, ou quel-
des flandriennes de la maison, se déroulait à la demande des convives et servait de nappe. On apportait une excellente soupe, servie dans des écuelles de terre vernies. On la faisait cuire de bœuf et de lard boudin d'un petit frouard ou ragoût, de cidre à discrétion et était tout de suite devant les nouveaux mariés entourés des plus près parents et devant le Haut bout de la table, on plaçait ou plus un rôti au four.

Quand le dîner touchait à sa fin le mari d'un côté, la femme de l'autre, le venant à la main, s'engageaient à la fois de leurs convives en les excitant à se bien divertir. Le menuisier, muni de son violon et jouant les plus beaux airs, accompagné des gaudouillins faisait la

guête, salaire de sa journée. A l'air tout le monde était lihe de se lever de table et d'aller demander aux contre-danses et aux bals de pays l'emploi de cette journée de loisir, de ce grand besoin de gaieté.

Les époux, les parrains, les maraines, les oncles et tantes et les personnes que la famille réunissait particulièrement honorées, restaient seuls plus longtemps à la table d'honneur. On apportait sur un grand plat d'étain trois ou quatre 4, 6, 10 bouteilles. On remplissait les verres et tout le monde se levait pour trinquer au bonheur à la bonne main. Des jeunes époux, mais en se rasseyant, le parrain déposait dans le plat où se trouvaient les bouteilles une pièce de 6^l. La maraine faisait souvent mieux qu'unite, elle en mettait deux. Après d'honneur, le premier repassait par une ou deux autres et ce petit jeu de bonheur propre, qui durait une heure ou deux, en atteignant tous ceux qui étaient présents devenait les avantages quelquefois pour les jeunes époux. Il s'ajoutait à cette bonne coutume, je crois même qu'on cherchait à la ramener du moins je l'ai vu d'une manière sur les cuspis de la paroisse de Néant en 1869, il s'ajoutait une particularité charmante, tous les invités qui venaient déposer leur offrande dans le plat d'étain recevaient une vœu de bien et avaient le bonheur de trinquer avec la belle mariée. A la fin le garçon et la fille d'honneur qui avait apporté le plat de bouteilles le remportaient pleins d'argent et le plaçaient dans la belle armoire neuve de la mariée, car toute mariée avait son armoire neuve.

J'étais en 1817 à une de ces noces au village du Bouée, j'avais 10 ans. Ma mère m'avait donné 2 sous pour remettre à la guête du monastère. Quand j'eus mis le plat et boire d'urin, l'idée de satisfaire aux deux usages des noces me vint. J'eus seulement un sou dans l'assiette du joueur de violon et je fus très sérieusement mis à l'honneur dans le plat d'étain. Je fis rire sans y rien comprendre, mais j'eus le bonheur d'embarrasser la mariée.

La coutume de plat de la mariée en venant en aide aux premiers frais obligés du mariage était souvent d'un grand secours. L'usage des noces est tombé en désuétude.

Ne pourrait-on pas se plaindre encore de la disparition de cette bonne et salubre gaieté qui se traduisait par des danses historiques, mille fois préférables aux danses chorégraphiques. Les airs d'un instrument n'ont-ils pas moins de danger que les paroles si peu réservées de la plupart des chansons. On danse moins dans nos campagnes aujourd'hui mais comme c'est un jour de loisir, on boit plus, on critique davantage, on s'isole à deux, hélas! beaucoup plus et ceux qui ont poussé à la suppression des violons et des danses aux noces, comme si les amusements n'étaient pas dans les conditions de la vie sociale, si les grands besoins, ceux qui l'ont fait au nom de la morale religieuse, sous prétexte de quelques abus qu'on pourrait toujours régler

cette loi, à mon avis, demeurent responsables d'une grande erreur, visible à bon des yeux depuis quelque vingt à trente ans. Mais voilà que j'en ai mis à malheur ceux qui sont chargés de la morale et j'en ai fait la précaution.

La noce dernière, qui eut lieu le 16th 1808 fut une des plus belles du pays. Je pourrais citer l'enthousiasme d'un des invités, qui a profité de mes voyages au pays pour me dire et redire tout le plaisir que chacun y avait éprouvé pendant un mois et plus. Les femmes ne s'y occupèrent que des préparatifs. Deux musiciens, amis de mon père, M. Mc Berton, Danon et Paris jouaient ensemble alternativement. On dansait dans la grande cour préparée à cet effet. Jamais M. Caillon n'avait montré autant d'animation. Voici des détails appris par M^{re} Pierre Puvion, Mathurin Puvion, Emmanuelle Paris, Constance Olivier : les habits et chapeaux neufs étaient venus de Plörmel et de Rennes. Les gilets piqués, les bas blancs, les ceintures de velours, les boucles de fantaisies et de touffes en argent. C'est tout. C'est tout d'une longueur d'oreilles.

La danse continue, à électiser la jeunesse, mais surtout les vieillards. Ce sont des danses populaires qui sont venues d'Ile et de la Seine, plus avancées que le nôtre. Elles sont d'autant plus dangereuses qu'elles se font à toutes occasions : mariages, noce, trépas, veillées, levers etc. et surtout dans la nuit. Le violon et l'accordéon sont les instruments en usage.

Les charivari sont assez rares. Ils se produisent quand un homme se remarie, fréquente d'autres femmes, quand une femme maltraite son mari. J'en ai vu pas que trois fois ici. On distingue entre le charivari proprement dit, le berclan, le tantum, le charret de bique.

Le peuple crédule admet les signes et les bruits précurseurs de la mort, ce qu'il appelle les interminements. De là des légendes interminables, qui se transmettent de famille en famille.

Quand une personne meurt, règle générale, il y a grande affluence à la veillée, la nuit qui précède les obsèques. Toute la nuit se passe en prières, en lectures pieuses faites en commun, mais il faut du café pour alimenter la dévotion.

L'ouvrier qui construit le cercueil prépare autant de petites croix de bois qu'il y a de croix le long du chemin suivi par le convoi funèbre. A chaque croix le convoi s'arrête. On recite d'voix haute un Pater noster ou une dizaine de chapelet, puis une petite croix est déposée dans le trou qu'il y a derrière la croix. C'est ainsi qu'on va et aussi on arrête souvent pour les parents et amis qui passent là de prier pour le défunt.

Le mort est amené de la campagne dans une voiture attelée de deux chevaux.

Aux obsèques, les assistants au lieu de suivre le convoi funèbre, jusqu'à la tombe du défunt et s'être tenus de l'autour, se dispersent et vont prier sur la tombe de leurs défunts. Les parents sont autour de la fosse.

Lorsque l'on est en deuil, l'on s'exempte de prendre rang dans les processions de chanter à l'église ou à la chapelle etc. en mantel et baguette.

Dans les dangers, le sentiment religieux se réveille et dès lors il est promis des pèlerinages à St Anne d'Auray, à St Anne de Névez, aux saints des différentes chapelles de la paroisse. Le pèlerinage s'effectue avec grande ferveur. De la chapelle au lieu va à la fontaine car ici comme partout il y a une fontaine à proximité de chaque chapelle. Une offrande est toujours jointe à la prière.

En temps de grande sécheresse des personnes guérissent le prix d'une messe par drought, sou par sou.

Les victimes d'une incendie guérissent pour la fortune du feu c'est pour la fortune perdue dans le feu.

Le 1^{er} avril donne lieu à tromper les gens et à assourir de petits réjouissements.

Le 1^{er} mai, les jeunes gens s'accordent le plaisir d'accrocher aux fenêtres des jeunes filles des fleurs de choix, des manuscrits ou autres choses à signification très expressive pour les intéressées.

La fouée est traditionnelle sur le champ de foire, la fagotte de la St Pierre. Les fagots de bois sont recueillis dans le bourg.

Ordinairement avant d'habiter une maison, on la fait bénir.

Quand quelqu'un vient habiter la maison, les voisins viennent lui souhaiter la bienvenue et ont soin de porter une bouteille et alors se donne une nocce de seconde classe. C'est ce qu'ils appellent abrièvement.

L'habitude pieuse de chanter la Passion le vendredi saint et les morts à la Coutance est tombée en désuétude.

Un grand nombre de Mauennais sont imbus d'idées superstitieuses. On croit aux dires de la Dormeuse de Kerdiquaz, aux sorcières capables de tuer les vaches et de stériliser le lait, aux magies absurdes et ridicules pour attirer d'une fin, comme jeter des romicars bénis dans le feu quand il tombe etc etc - - - - -

Quant au langage du pays, c'est un patois très compréhensible, il suffit d'un peu de pratique. L'expression qui me le plus intrigue est ian qui signifie oui.

La bonne Dame Coterelle de Maunon regardait Jean Marie Toulon, son petit-fils, comme son fils et elle sentit le besoin de le rattacher ainsi à la famille dans un des membres le plus digne. Ce fut aussi cette même année 1802 qu'elle parla au curé de Maunon, alors M^{re} Lemoine, de la belle et forte voix de M^{re} Toulon. Le lendemain, le curé vint personnellement le prier de prendre une place au chœur et l'engager à se rendre au presbytère pour recevoir quelques leçons de plain-chant. Presqu'aussitôt il devint chantre directeur au presbytère de l'église avec une place spéciale dans le chœur. Ceci lui constitua un petit droit de bourgeoisie. J'ai toujours entendu cette voix pleine et forte beaucoup trop forte pour un salon, admirable de justesse et de puissance au presbytère d'une église, conduisant le chœur avec une sûreté d'intonation que tout le monde admirait.

Dans les environs où je suis allé avec mon Père aux assemblées du Dimanche pour y exercer notre industrie commerciale, surtout à celle du Bran, de Louvet, de Paimport, de S^t M^{re}, de S^t Pierre de Beignon, de la Trinité etc, on venait toujours chercher mon Père de la part du curé pour diriger le chant de la grand messe. C'était un honneur qui servait à lui rendre sous prétexte d'un service de dimanche et qui était toujours suivi d'une invitation à dîner.

C'est alors aussi que sans avoir le moins du monde protesté de l'obtenir en mariage, mon Père commença à aimer M^{lle} Lucie Olin, sœur d'une belle famille, l'une des plus considérées de Maunon.

Les demoiselles Durong et de l'âge de M^{lle} Olin ne manquaient pas à Maunon. Jeunes garçons et jeunes filles s'étant choisis et formant une société où les sentiments et les affections particulières pouvaient librement s'exercer. L'extrême réserve qu'on est obligé d'appeler aujourd'hui prudence n'était point du tout nécessaire dans cette petite société de Maunon. Elle eut du retentissement cependant. Elle donna au pays une réputation de gaieté si bonne et si grande que l'on contait bien dans les villes voisines et si l'on s'amusait dans ici comme à Maunon, et que j'ai eu intérêt à en rechercher les motifs.

Avant de les écrire, je veux surtout mentionner parmi cette société le plus intime ami de mon Père, M^{re} François Danion, l'ex militaire dans de l'armée appartenait aux deux amis à jouer du violon et ils amusaient en outre, peu de temps sans la moindre notion de musique, simplement par routine à en jouer d'une manière très agréable.

Voici les noms des jeunes gens que je fais suivre de ceux des demoiselles correspondant le plus aux sentiments des premiers - C'est de l'histoire qui me pousse à écrire l'indiscrétion.

François Danion Marie J^e Poignet

Math. Moineau

Henri Poiré

Louis Danion Rose Rolland

Jean Louis Marin

Anne Marie Paradis

Jacques Jollive Anne Coude

Joachim Olin

Henri Boqu

Jean Olivé	Josephine Le Port	Pierre Paradis	Mme Jeanne Alloué
Jean-Mme Poiré	Mme Reine Poiré	Jh. Monnard	Emilie Poiré
Jh. Poiré	Constance Olivé	Jean-Mme Toulon	Lucie Olivé
Pierre Grati	Sophie Guivier	Jérôme Besson	

Le quatorzième cavalier n'avait ordinairement pour compagne dans les soirées et les promenades que sa boîte à violon. Il était remplacé quelquefois par M^{lle} Davion ou mon Père pour jouer la contre-danse. Il avait alors le privilège de choisir sur toutes les Dames qui d'ailleurs se faisaient un plaisir de l'accepter car il était le bon Dancier.

C'est à ces heures-là que se bornait la société dite bourgeoise de Maunon et dans le temps où elle était ainsi composée, le pays subissait encore les derniers effets de la terreur révolutionnaire. Le concordat n'avait pas eu le temps d'apporter ses salutaires conséquences jusqu'à Maunon, et les jours fériés n'étaient plus sanctifiés par les offices, toute cette jeunesse, avide de plaisir, profitait des Dimanches pour aller se promener à la campagne (jamais nous ne nous réunissions et une dixième violoniste).

C'était alors, même souvent dit mes parents, le meilleur temps. Des promenades, des collations sur l'herbe, des parties de luit, des canotiers intimes et surtout des contredanses. Dans la semaine, le Jeudi soir, on se réunissait aussi dans une maison inoccupée à la Houtaise, maison appartenant à M^{lle} Olivé, qui devait être appelée d'un genre de célébrité plus respectable et plus saint. ???

Une fois ces jeunes gens réunis avec l'autorisation et l'assentiment de leurs vieux parents dans ces parties de plaisir, l'allure n'était avec quelle joie, quel bonheur et quel talent toute cette ardente jeunesse dansait. C'était alors un talent de savoir danser. Au lieu de la contredanse languoureuse, de la contredanse caute que nous voyons dans les salons de notre époque, c'était la contredanse cadencée, animée, mesurée, mêlée de pas élégants qu'on venait enlever sur nos théâtres, si les acteurs n'en avaient pas chassé la grâce pure et chaste de ce temps-là.

La soirée finissait toujours à minuit. La règle était parfaitement observée. Chaque cavalier conduisait la Damselle chez elle. Le lendemain, chacun reprenait son travail ordinaire en attendant le Dimanche suivant pour recommencer. Mon Père et ma Mère et ceux qui font connus de cette société ne ont toujours parlé de ces réunions avec enthousiasme et tous ont dit que les hommes même n'avaient couronné aucun risque (???), que les parents et les jeunes personnes en étaient si persuadés qu'ils ne se préoccupaient pas contre le danger. Le vie de famille et les plaisirs de la maison remplaçaient pour les garçons la fâcheuse dépense des cafés, et les plaisirs ruineux de jeu, pour les filles, les amusements

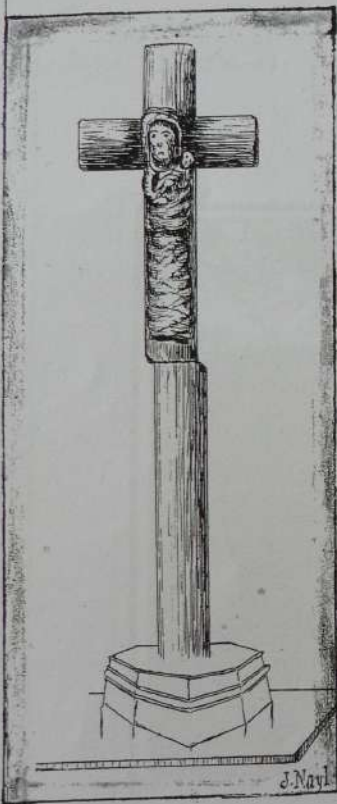
prolonger des soirées inoccupées, les isolément forcé, contraires à toute bonne éducation.

Dans les réunions ou question pour éviter tout abus de dépense on chacun se porte si facilement par nature ou vanité, il était entendu qu'on y portait un habit propre, mais sans toilette spéciale et coûteuse. La soirée d'après ne devait donner lieu qu'à la seule dépense des rafraîchissements obligés: excellent cidre, quelques gâteaux, galette d'union. Du pays coûtant peu de chose.

Un peu plus tard et de ma connaissance, la société de Maunon se composait de trois rioteux: Louis Damiens, Jean Meunier Poir et moi Poir. »

5^e Les Abentours de Maunon.

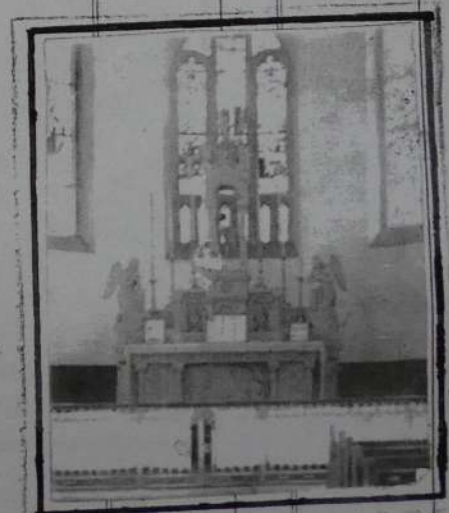
1^{re} Les vieilles croix de St-Léry, qui se dressent aujourd'hui dans le cimetière sous ciel bleu.



Ancien maître autel de St-Léry 1897

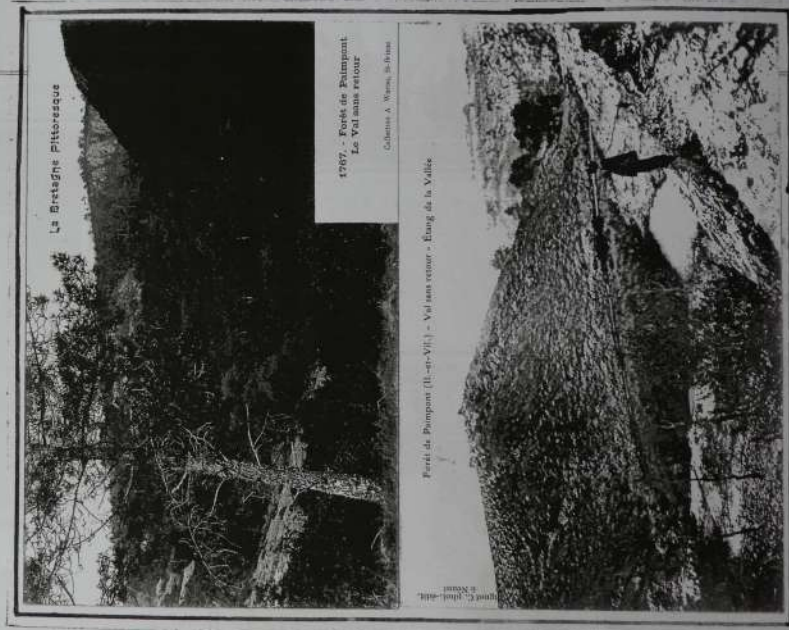


2^e La nouvelle Eglise de St-Briève de Maunon. et le maître autel



[illegible]

Coriborantene. Sp. 1812. Le seul genre rattaché. Le "sp. 1812" des auteurs.



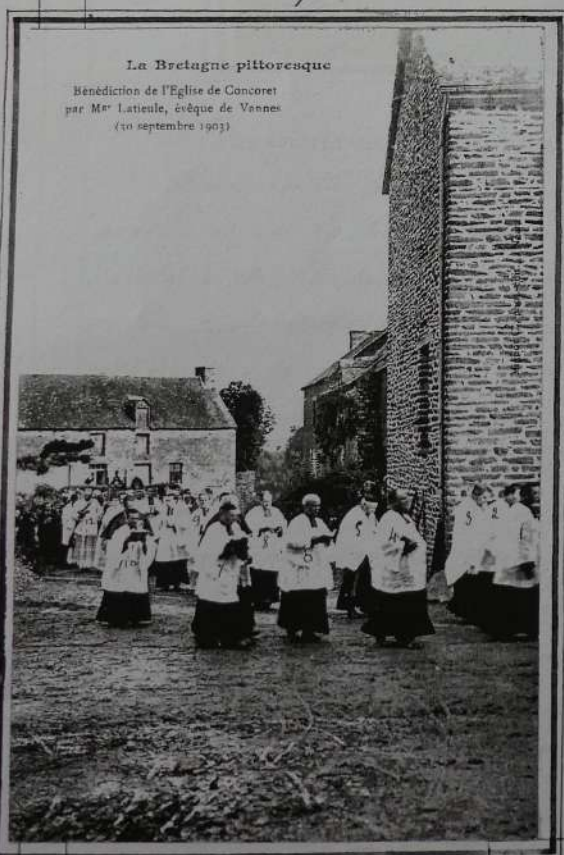
Cette est aussi le patronage de St. Pierre pour le
Baptême de l'épouse. Le baptême est célébré en l'église de St. Pierre.



Mignot C. phot. - édité. à Nantes (Morbihan)

TREHORENTEUC (Morbihan) - Vieux Chateau

*4^e Concoret - pays de sorciers - des saints, qu'une datent de Rien - de
canicres aux pierres roses - de pêche aux étangs de Concor.*



La Bretagne pittoresque
Bénédiction de l'Eglise de Concoret
par M^r Laticule, évêque de Vannes
(30 septembre 1903)



Bénédiction de l'Eglise de Concoret
par M^r Laticule, évêque de Vannes (30 septembre 1903)

Mignot C. phot. - édité. à Nantes

- Nota 1 M^r Rest de Concoret
2 L'abbé de la Roche de Gennes
3 M^r Lodi n. de Gail
4 M^r Denoaillet de Pampont
5 M^r Chénuel à Gennes
6 M^r Blondin, vicair à Tarpent
7 M^r Roussel vicair à Gail
8 M^r Breunier rect. de Gennes
9 M^r Goussier rect. de la Roche de la Roche
10 M^r de la Roche vicair de Concoret
11 M^r Goussier rect. de Gennes
12 M^r de la Roche vicair de Gennes



Chateau du Rox (en Concoret) - Propriétaire M. de Genouillac de Raimbouville



133 — Châteaux de Bretagne — Comper dans la Forêt de PAIMPONT

Collection A. Waron, St-Brieuc

LA BRETAGNE PITTORESQUE
COMPER - Le Château

Un procès verbal typique. S'im garde champêtre de Concorek.
 « L'an mille huit cents soixante quatorze, à six heures du soir, Le trent
 avril, nous, Le Hoir Mathurin, garde champêtre de la Commune de Concorek,
 canton de Meauron, département du Morbihan, Reçu et assemblés
 en la justice de paix du canton de Meauron, faisant notre tournée
 ordinaire, et revêtus de nos insignes particuliers, nous avons trouvé
 le sieur Louis Pinard, du village de Halligan, séparé de bien
 d'avec sa femme, Anne Marie Pâtier, commune de Concorek, canton d'
 Meauron, morbihan. Il m'a traité en faces de trois témoins, qui étoient
 dans la rue de sa femme : le voilà, canaille, crapule, Vaurien, chien
 de la commune, se traverser à son de bêche ou de truelle.

Et attendu la contravention, nous avons fait et rédigé le présent
 procès verbal pour servir en valeur à ce que de raison et avons
 signé Le garde champêtre de la commune de Concorek. Le Hoir. 2.

Le Recteur de Concorek détient le registre de M^{re} l'abbé
 Guillotin très intéressant sur les événements révolutionnaires à
 Concorek et dans les environs.



Comber.

5^e Le Brion, connu par son pèlerinage de S^t Nicodème pour les chevaux de l'An-d'après.



1543. - LE BRION (Ille-et-Vilaine), situé sur la Route de Maurel à Concoret - Lieu de Pèlerinage à St-Nicodème

6^e Paimpont. 1^o L'abbaye. Vers 1190, Notre Dame de Paimpont au diocèse de Saint-Malo, fut que l'abbaye bénédictine, dépendante de l'abbaye de l'Anjou fut transférée de l'ordre de S^t Benoît dans celui de Cîteaux par Eual, D'abord Prieur de Paimpont, puis abbé de S^t Jacques de Montfort, successeur de Jean Tardinois, élu évêque de Dol 1189.

Les moines cisterciens de Paimpont, durent pendant un certain temps avoir sous leur dépendance, l'église de Maunon située à environ 3 lieues du monastère. Les moines y avaient une résidence près de l'église et les habitants (voir plus bas Hôtel Grand'maison)



1743. - PAIMPONT. - L'abbaye

Collection A. Warin, St-Brieuc.

La Bretagne Pittoresque
1740. - PAIMPONT. - L'Eglise



Collection A. Warin, St-Brieuc.

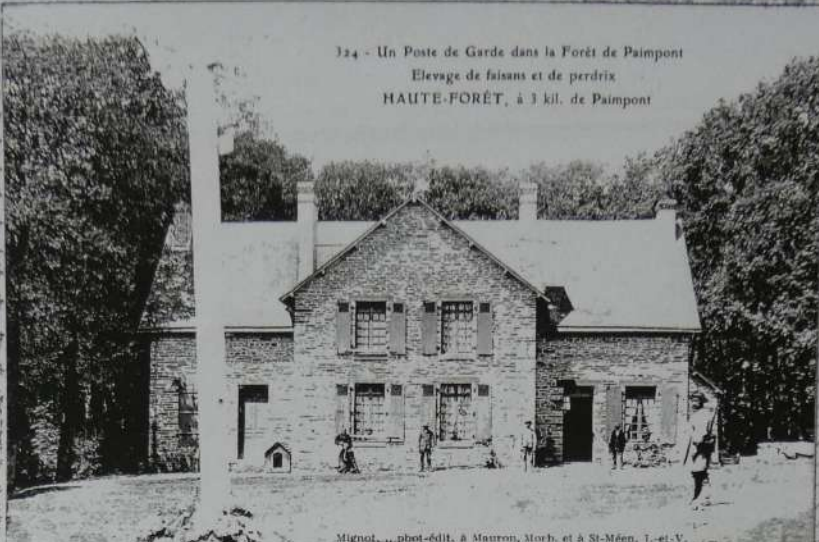
1. La Forêt. M^r Louis Lericque, le père des propriétaires actuels acheta le 26 juin 1875 la forêt et le Domaine de Painspout contenant 6.715 hectares 14 ares. Elle appartenait à M^{rs} Sellier et Compagnie, banquiers à Paris. Celle-ci l'avait acquise par acte du 7 Nov. 1855 de M^r Formon. M^r Formon s'en était rendu adjudicataire devant le tribunal civil de Montfort le 3 Nov. 1841 des très nombreuses lésions et ayant droit de M^{rs} de Tilly et de D^{ns} digni de la Chêne. Ils étaient bien une cinquantaine à cette époque.

Ces lésions ou étaient les propriétaires depuis le 25 mai 1653 par leurs ancêtres qui les avaient acquis d'André de la Croixville, représentant par les liens de famille les anciens seigneurs de Montfort et de Lobecq.

À une époque antérieure même au mariage, la forêt alors appelée Brocclande et beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui fut grevée de nombreuses Droits d'usage au profit des populations riveraines et de plusieurs monastères et abbayes. L'histoire de ces Droits forme une longue liste d'entraves à la propriété, de transactions, de litiges et de pénibles procès avec les usagers. Ceux de ces Droits qui subsistent encore au profit des communes de Painspout et de St-Pierre touchent la dernière trace d'une époque incompatible avec nos institutions comme avec notre état social actuel. Instruits par les études faites, du passé, desirant de les ériger à l'avenir aux communes comme à eux-mêmes, résolus à mettre fin à un régime de propriété contraire aux idées libérales de notre époque, M^r Lericque et ses enfants assignant le 30 mai 1878 les deux communes en rapport et en contournement des Droits d'usage qu'elles exercent et qui sont au nombre de cinq : 1^o de paturage, 2^o de litière, 3^o de ramassage du bois, 4^o de bois morts gisant, 5^o de bois de clôture. C'était mettre aux communes l'obligation de liquider une situation pénible pour tous les intérêts, pour ceux de la propriété Delictueuse comme pour ceux des usagers. C'était user du droit naturel que possède tout Débiteur, de payer sa dette. À cette demande, fondée sur les articles 63, 64, 118, 120 du code forestier, les communes autorisées à ester en justice par décision du 30 mars 1878 ont opposé pour le droit de paturage l'exception d'absolue nécessité et ont prétendu que l'exercice du parcours leur était si impérieusement nécessaire que l'article 64 du code forestier leur donnait le droit de refuser l'achat et de retirer au propriétaire celui de payer la dette. Cette question entraînait l'examen de la situation générale des pays, et des intérêts des populations - Le Tribunal de Montfort se déclarait incompétent.

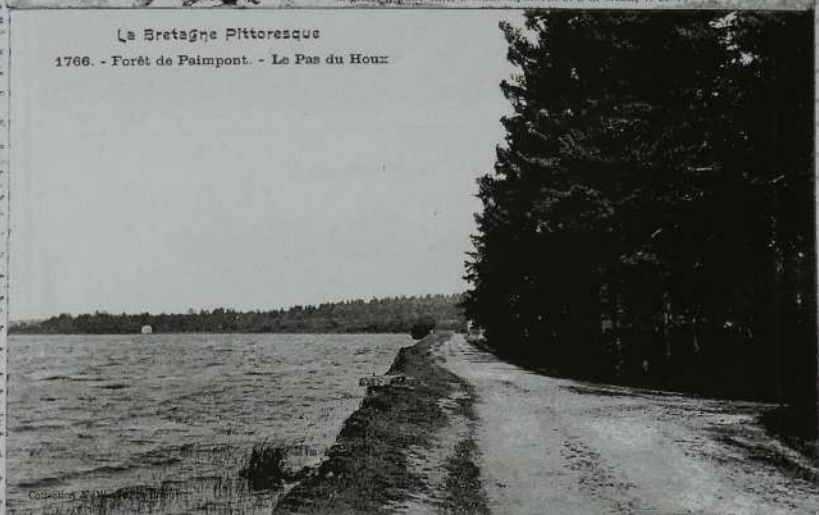
Le Jugement du 1^{er} Juin 1878, il renvoie les parties à se présenter devant le conseil de Préfecture conformément aux articles 20 du code forestier. Les communes ayant négligé de saisir le conseil de Préfecture, M^r Lericque ont dû introduire l'action en cette juridiction par une requête sommaire en date du 1878. (Archives de la pref. de Reims - manoir de Châteauneuf Nicollin, pub. 1878)

124 - Un Poste de Garde dans la Forêt de Paimpont
Elevage de faisans et de perdrix
HAUTE-FORÊT, à 1 kil. de Paimpont



Mignot, phot.-édit., à Maureon, Morb. et à St-Méen, I.-et-V.

La Bretagne Pittoresque
1766 - Forêt de Paimpont. - Le Pas du Hourz



Collection A. Wavah, St-Breuc

La Bretagne Pittoresque



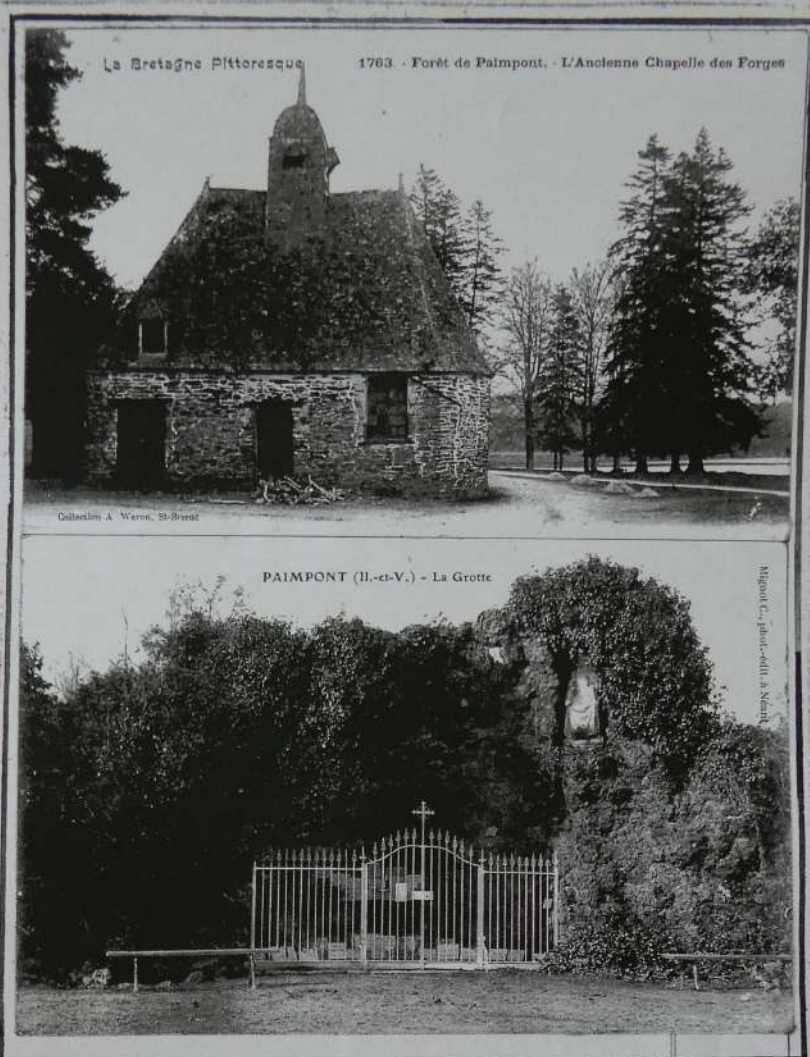
1765. - Forêt de Paimpont. - La Cantine des Forges

Collection A. Wavah, St-Breuc



Environs de PAIMPONT (Il.-et-V.) - Les Forges - Le Chalet

Mignot C., phot.-édit., à Maureon



La Bretagne Pittoresque 1763 - Forêt de Paimpont. - L'Ancienne Chapelle des Forges

Collection A. Warren, St-Brieuc

PAIMPONT (Il.-et-V.) - La Grotte

Mignot C., phot. édité à Neant



2327. - NEANT (Morbihan). - Eglise - Située à 1/2 kil. de Maureon et à 1/2 kil. de Ploërmel

Mignot C., phot. édité à Neant (Il.-et-V.)



2027. - Etang et Château de Comper (Situés à 6 kil. de Paimpont et à 3 kil. de Concoret)

Monsieur Gouraud, évêque de Vannes, en promenade à Comper un jour de confirmation de Concoret 12/06



C. Mignot, phot. édité, à St-Méen (Il.-et-V.)

Château du Rox en Concoret (Morbihan)

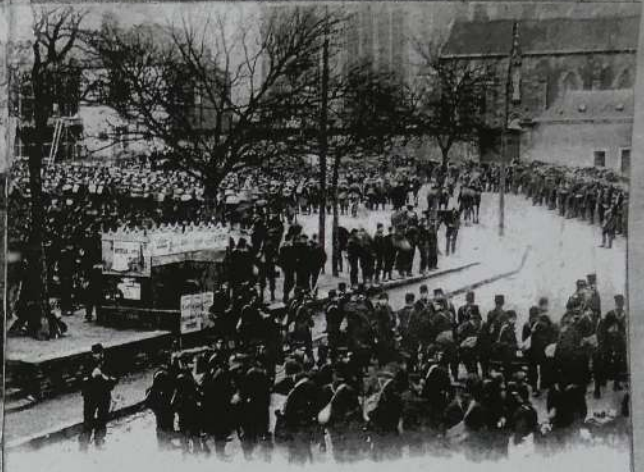
6 Les Expulsions des Frères de Ploërmel par Surty 1904.
 agents du Liquidateur de la Congrégation, Lamenais
 Ces expulsions ignobles produisent dans tout le pays, une si forte impression
 d'en garder le souvenir. Les rues de toutes communes ont une juste idée de ce
 qui se passa en ces jours lugubres. J'ai recueilli dans un autre registre
 les récits des journaux concernant cette affaire.

Les Expulsions des Frères de Ploërmel, les 12 et 13 février 1904



H. Calandre, Éditeur, Ploërmel

2 Organisation du service d'ordre avant l'arrivée du liquidateur



PLOERMEL — Expulsion des Frères — Concentration des troupes sur la place Lamenais

Cliché Bailly — Lib. Baugé

Les Expulsions des Frères de Ploërmel, les 12 et 13 février 1904



H. Calandre, Éditeur, Ploërmel

4 Le Barrage de la rue du Général Dubreton, sur la route du Pensionnat La Mennais



PLOERMEL — Expulsion des Frères — Surty se rendant à l'établissement

Cliché Bailly — Lib. Baugé

Les Expulsions des Frères de Ploërmel, les 12 et 13 février 1904



H. Calandre, Éditeur, Ploërmel

5 Le Pensionnat La Mennais occupé militairement



PLOERMEL — Expulsion des Frères — Entrée de Surty à l'établissement

Cliché Bailly — Lib. Baugé

Les Expulsions des Frères de Ploërmel, les 12 et 13 février 1904



6 Surty se rend chez Mlle Buffet, propriétaire des pastilles pectorales, du savon et des dentifrices des Frères de Ploërmel



PLOËRMEL — Expulsion des Frères — Portail du Pensionnat après l'entrée de Surty

Cliché Bailly — Lib. Bauge

Les Expulsions des frères de Ploërmel, les 12 et 13 février 1904



7 Après l'expulsion de Mlle Buffet

Les Expulsions des Frères de Ploërmel, les 12 et 13 février 1904



H. Galland, éd., Ploërmel

8 Ousqu'est l'emballeur ?

Les Expulsions des Frères de Ploërmel, les 12 et 13 février 1904



10 Le Portail du Pensionnat La Mennais, le lendemain des expulsions

Les Expulsions des Frères de Ploërmel, les 12 et 13 février 1904



H. Galland, éd., Ploërmel

12 A l'Intérieur de la Maison Mère : La Clinique St-Jean

Les Expulsions des Frères de Ploërmel, les 12 et 13 février 1904



11 Intérieur de la cour du Pensionnat La Mennais après les expulsions

Les Expulsions des Frères de Ploërmel, les 12 et 13 février 1904



H. Galland, éd., Ploërmel

13 Pauvres Vieux !